



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

7.5.1 demandes de subventions

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. GUILLOU Anthony, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille,

Absents représentés : Mme LESAGE Claudine représentée par Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. MOUREAU Florent représenté par M. BERTHEBAUD Pierre, M. DOUSSET David représenté par M. MABILEAU Cédric,

A été désignée secrétaire de séance : Mme SERENNE Valérie

26-2026

Construction d'une maison médicale : demande de fonds européens dans le cadre du programme LEADER

VU le code général des collectivités territoriales,

La Commune de Frossay est déjà bien dotée en professionnels de santé. Outre le cabinet médical doté de 4 médecins généralistes, une première maison de santé se trouve 8 rue de la Mairie accueillant une psychologue clinicienne, une ostéopathe, une orthophoniste et des infirmières. Afin de conforter ce dynamisme santé et d'attirer de nouveaux professionnels sur le territoire, la ville a souhaité réaliser un projet de pôle santé, à destination prioritairement de kinésithérapeutes et de dentistes.

La Commune a acquis en 2024 la parcelle AH 858 sise 1 Impasse de la Vallée (365 m²) pour un montant de 58000€ (Délibération n°45-2023 du Conseil Municipal du 13 novembre 2023). Celle-ci est située de façon appropriée puisqu'elle jouxte la pharmacie, le cabinet médical (4 médecins) ce qui facilitera les liens entre les professionnels de santé et avec la structure d'accueil de personnes âgées dont le projet de construction est prévu sur la parcelle ZM6, sise Impasse de la Vallée.

Par délibération n°20-2025 du 30 juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet-définitif de construction de la maison médicale pour un montant prévisionnel de travaux de 821 845€ HT, soit un montant total du projet estimé à 954 860€ HT.

La Commune a déposé une pré-demande d'aide financière d'un montant de 75000€ au titre du programme européen LEADER. Le dossier ayant été accepté, il s'agit maintenant de fournir les pièces complémentaires, et notamment une délibération du Conseil Municipal mentionnant une demande de subventions pour les lots Terrassement/VRD (39000€ HT) et Gros œuvre (191497,20€ HT) du projet de construction de maison médicale.

Il faut noter également la demande de dotation d'équipement transmise en préfecture pour l'année 2026 pour un montant de 175000€.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes		
Lot n°1 – Terrassement/VRD	39 000.00 €	LEADER	75 000.00 €	30.40%
Lot n°3 – Gros œuvre	191 497.20€	DETR 2026	44 393.00 €	18.00%
Couts indirects liés au projet	16 134.80 €	Autofinancement	127 239.00 €	51.60%
Total	246 632.00 €	Total	246 632.00 €	100%

- **SOLLICITER** une aide financière d'un montant de 75000€ au titre du programme européen LEADER auprès de la Région Pays de la Loire, gestionnaire dudit fonds,
- **DIRE** que la Commune s'engage à compenser via son autofinancement, un écart entre la subvention LEADER sollicitée et celle effectivement versée.

La secrétaire de séance,
Mme SERENNE Valérie



La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne



Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY
le :

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20260518-DCM26-2026-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026